

Compte rendu du conseil de l'ED MIIS

Ouverture de la réunion : le 05 mai 2017 à 14h00

Liste des présents : Laurent HEUTTE, Nicolas LANGLOIS, Damien OLIVIER, Nicolas FORCADEL, Pierre CALKA, John GUASCHI, Christophe DOLABDJIAN, Brigitte DIARRA, Patrice LEROUGE, Olivier LEY, Stephan BRUNESSAUX, Riadh SAADA, Mathieu VALOIS, Alexandre BERRED, Stéphane CANU, Jalal FADILI, Gilbert LEVITT, Laure PARIS et Marie LEGAY-MELEUX.

Excusés : Adrien CECCALDI, Gérard YAHIAOUI, Georges NEAIME, Agnès DESOLNEUX, Arielle PERETTE, Frédéric JURIE et Francesco AMOROSO.

4 points à l'ordre du jour :

- 1) Point sur les RIN allocations
 - 2) Règles d'attribution des allocations MESR
 - 3) Conventions de reversement
 - 4) Informations diverses
- Point sur les RIN allocations

Le classement du COPIL est fait (dossiers déposés à la région le 15 avril). Un premier retour officieux de la région aura lieu le 22 mai. Le vote définitif avec retour officiel n'aura lieu que fin juin-début juillet. L'ED MIIS peut prétendre à 9 allocations région 100%. Avec une liste complémentaire de deux bourses. Cf. le slide pour la liste des dossiers retenus.

Les allocations région 100% et les allocations ministérielles seront dans le pot commun de l'ED. Il faut maintenant lancer les recrutements des candidats sur les sujets (et non sur le type de financement).

La direction de l'ED validera le choix des candidats dans un deuxième temps et les dossiers finaux seront à remonter au 1^{er} juillet à la région.

On laisse la possibilité d'un plan B avec un second concours possible en septembre.

Un nouvel élément est mentionné par Patrice Lerouge. Les contrats doctoraux devraient désormais débiter au 1^{er} septembre car la sécurité sociale n'assure les étudiants que jusqu'au 31 août (cf. loi PUMA).

Ceci implique que les contrats soient rédigés avant les vacances et donc que les dossiers soient remontés début juillet pour accord.

Il faudrait revoir la diffusion des sujets de thèses ; les mettre en ligne sur le site de l'ED, les insérer sur le serveur de campus France ...



Normandie Université



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Les allocations 50% ne sont pas classées ni discutées mais en revanche l'ED regardera les candidats. Le co-financement par un organisme est privilégié mais le co-financement par d'autres moyens (étranger, contrats, labos) est autorisé.

Il faut que les EC de l'ED postulent à plus d'allocations 50%. Attention, la région n'accepte plus les financements industriels mais peut être OK pour les fondations.

- Règles d'attribution des allocations MESR

Cf slide joint

10 bourses à mutualiser avec les 9 allocations 100%.

Chaque laboratoire organise son concours pour classer les sujets et les candidats. Certains procèdent déjà à des auditions.

Il transmet ensuite une liste classée par dossier prioritaire à l'ED.

Le conseil de l'ED évaluera chaque triplet encadrant-sujet-candidat avant de procéder au classement final.

Pour l'an prochain, il serait bien de mettre les sujets en ligne sur le site de l'ED MIIS afin que ceux-ci soient visibles par tous et que les étudiants puissent candidater (l'idéal serait d'avoir les sujets en décembre).

Le calcul de répartition des bourses est compliqué et ceci provoque une longue discussion surtout pour ce qui reviendrait à l'INSA.

On conclut que, comme l'INSA fait un effort supplémentaire pour les allocations (50% de plus pour l'INSA si on ramène le nombre d'allocations au nombre d'HDR de l'établissement), l'ED en tiendra compte dans la répartition des bourses dans la durée. Pour garder une marge de manœuvre tout en ayant un traitement unifié et équitable, l'ED s'engage à ce que la répartition soit lissée sur une durée de 3 ans pour tous les établissements et en particulier pour l'INSA. (Ce qui, au passage, enverra un signal pour rassurer l'Université du Havre à long terme.)

Ce lissage permettra de privilégier la qualité des dossiers pour une meilleure politique de recrutement.

Pour cela, l'ED espère que cette proposition puisse avoir l'approbation de l'INSA.

La direction de l'ED propose une répartition préliminaire des allocations par laboratoire selon certaines clés (cf. tableau sur slide).

L'ED prendra en compte à partir de maintenant l'historique des répartitions.

Il est apprécié que l'ED veuille mettre en place une politique totalement transparente sur la répartition des allocations.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

- Conventions de reversement

La direction de l'ED propose de faire des conventions de reversement aux laboratoires une ou deux fois dans l'année (au plus tard en septembre) pour participer aux frais de missions des doctorants. Cela simplifierait les démarches administratives et subventionnerait les laboratoires.



Normandie Université



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Les dotations allouées aux doctorants pourraient être forfaitaires ; 50€ pour un déplacement en Normandie, 200€ pour un déplacement en France, 400€ pour un déplacement en Europe et 800€ pour un déplacement hors Europe.

L'ED ne prendra en charge qu'un financement sur les trois ans de thèse.

En revanche la prise en charge des frais des doctorants pour se rendre à des formations se fera par l'ED directement sans passer par les laboratoires.

En dehors de ces missions dans le cadre de l'insertion professionnelle la direction de l'ED propose de lancer un appel à projet dans le cadre de l'aide à la mobilité. L'appel sera lancé avant l'été pour des missions à partir de la rentrée.

Le conseil vote à l'unanimité ces propositions sur les conventions de reversement.

- Informations diverses

Suite à un mail lancé demandant aux doctorants ce qu'ils souhaiteraient comme formation spécifique faites au sein de l'ED, ressorte une dizaine de demande. Certaines seront certainement organisées par la ComUE mais d'autres, plus spécifique, devront être prévues au sein de l'ED.

Dans la liste (cf slide), une formation sur l'histoire des Sciences, pourrait être faite par Monsieur Legoff (intervenant à l'Université Populaire à Caen).

Stephan Brunessaux précise qu'il manque 3 formations dans la liste proposée : prise de parole en public, résolution de conflit/innovation et propriété intellectuelle.

Ces formations relèveront du volet transversal.

Information : l'équipe Automatique est sortie du GREYC (4 personnes), le nouveau laboratoire s'appelle le LAC (Laboratoire Automatique de Caen). Une demande officielle va être faite pour intégrer l'ED MIIS.

Dates et lieux d'une prochaine réunion : fin juin-début juillet 2017, conseil de l'ED MIIS, à Caen.

Un doodle va être lancé

Fin de la réunion : 17h00

Fait à Caen le 23 mai 2017